

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2009

Le 13 mars 2009, à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. PRUNIER Valéry, Maire.

Présents : VILLANNE Jean-François - GENET Jean-Pierre - VASQUEZ Elise - PELLEGRINI Stéphane - AUBIN Xavier - MION Roger - PFEIFFER Jean-Louis - LERAYER Monique.

Excusée : DUCOVAT Delphine.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance, M PELLEGRINI Stéphane.

1) Approbation des comptes de gestion 2008, commune, service des eaux et CCAS

Les comptes de gestion des trois budgets sont approuvés à l'unanimité.

2) Approbation des comptes administratifs 2008, commune, service des eaux et CCAS

Les comptes administratifs des trois budgets sont approuvés à l'unanimité puis signés en séance.

3) Préparation des budgets 2009, commune, service des eaux et CCAS

Le Maire commence par un exposé du **bilan 2008**, avec une page résumée donnée à chacun en support, comparant l'exercice 2008 avec les deux précédents. A noter que l'opération d'assainissement non collectif, qui sera à la fin blanche pour la commune puisque pour compte de tiers, perturbe les bilans comptables et la trésorerie, sans atteindre les fondamentaux.

Pour le budget de la commune, les charges de fonctionnement sont maîtrisées, en particulier pour les charges à caractère générale et les charges de personnel qui sont même en légère baisse :

Chapitre	2008	2007	2006
Ch 11 caractère général	45173	45593	45508
Ch 12 personnel	44079	44739	44628

Les dépenses liées à notre appartenance aux syndicats, SIGRS, Syndicat de la Vanne, SDIS...varient de manière plus aléatoire, en raison des à-coups du plus gros poste, le SIGRS :

Chapitre	2008	2007	2006
Ch 65 Syndicats	76125	66059	74103

Les charges financières sont en baisse régulière puisque aucun emprunt nouveau n'a été contracté :

Chapitre	2008	2007	2006
Ch 66 Charges financières	6104	6858	7606

Les recettes profitent d'une augmentation raisonnable de la population et des bases de l'imposition directe. Les dotations de l'état sont donc aussi en légère augmentation. Les revenus des immeubles communaux sont en cours de remise aux tarifs de marché suite à la politique égalitaire mise en place : ils augmentent de 43% en deux ans.

Chapitre	2008	2007	2006
Imposition locale (4 taxes) ch 7311	102098	95380	90934
Droits de mutation ch 7381	10908	10838	9242
Dotations ch 74	66570	65671*	61071
Revenus des immeubles ch 752	3847	3031	2680

*hors élément exceptionnel (subvention sur l'enquête parcellaire de l'assainissement).

Le budget du service des eaux indique des recettes en quasi-stagnation, et des dépenses qui varient au gré des fuites et travaux correctifs. Une réflexion sur des travaux préventifs a commencé.

Chapitre	2008	2007	2006
Dépenses à caractère général	12335*	17974	6623
Recettes vente de l'eau	21368	21299	20896
Recettes location de compteurs	1890	1790	1770

*équivalent pour l'exercice avec 2500 € en charge à payer.

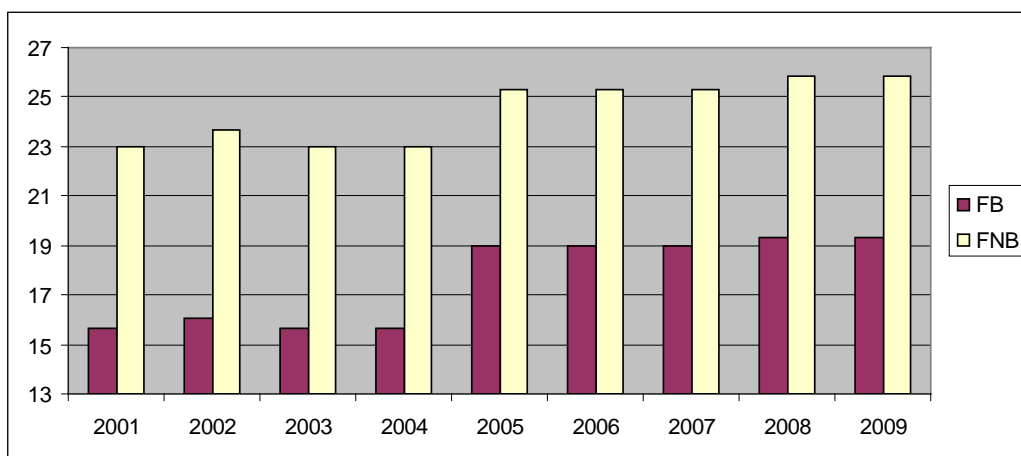
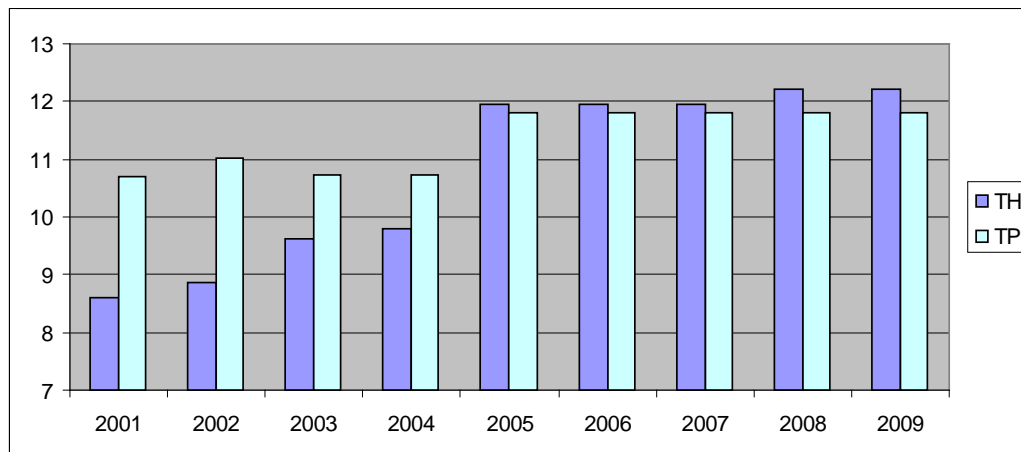
Une version des budgets 2009 a ensuite été commentée et amendée sur plusieurs points. Quelques commentaires sont utiles à la lecture :

- le nouveau contrat d'imprimante sera activé en octobre 2009 et permettra de réaliser des économies substantielles ou de bénéficier de services complémentaires grâce à la négociation menée par Stéphane Pellegrini ;
- la charge de travail de la secrétaire de mairie est importante : néanmoins le Maire et le Conseil préfèrent ne pas augmenter le nombre d'heures hebdomadaires : des efforts d'organisation doivent être faits. Deux ont été trouvés pour application immédiate : la secrétaire ne doit pas être dérangée par les habitants en dehors des heures de permanence ;

d'autre part, à compter d'avril les indemnités pour le Maire, les adjoints et le futur fontainier seront versées trimestriellement et non plus mensuellement.

4) Vote du taux des quatre taxes communales

Considérant la crise économique en vigueur d'une part qui rend difficilement tolérable une augmentation pour plusieurs familles, et d'autre part le nécessaire équilibre du budget avec des provisions pour le complexe scolaire ou les travaux préventifs sur le réseau d'eau, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir inchangés les taux des quatre taxes communales pour l'année 2009. Les tableaux suivants présentent l'évolution des quatre taux sur les neuf dernières années : taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti.



5) Révision des tarifs communaux

L'indemnité de l'apparitrice est maintenue à 110 € par trimestre.

Les parts d'affouages (applicables également aux habitants de Chaast pour mémoire) restent pour l'hiver 2009 / 2010 à 15 €

La concession au cimetière demeure à 200 €

Les tarifs du terrain de tennis municipal sont baissés pour encourager de nouvelles personnes à aller jouer. Le Conseil rappelle qu'un nettoyage du terrain vient d'être fait.

Adulte pour l'année 2009 : 10 €

Enfants de moins de 16 ans : 5 €

Familles : 20 €

Invitation pour une journée : 2 €

Les locations de bancs et tables restent identiques à l'année dernière.

Les tarifs pour la société de chasse communale sont proposés identiques au bureau qui statuera. Devant la recrudescence des pigeons l'hiver, il est suggéré de créer une action uniquement aux pigeons pour un tarif proche de 50 €

Le loyer mensuel de l'appartement communal sera augmenté de 340 € actuellement à 390 € mensuel à partir de la révision annuelle du bail située en septembre. Cette hausse ne permet toujours pas d'atteindre un prix de marché, le Conseil ayant décidé suite à l'expertise des Domaines de combler l'écart sur plusieurs années : de 234 € le loyer est ainsi passé à 290 puis 340 puis 390 € dès l'automne 2009.

6) Refacturation des dépenses de chauffage au locataire de l'appartement communal

Au lieu de reporter 32% des dépenses de chauffage d'un coup, le Conseil Municipal ayant considéré l'augmentation du prix du fioul, accepte de lisser les remboursements de la manière suivante : 10% immédiatement, 11% trois mois plus tard, et le solde de 11% six mois après la réception de facture.

7) Progrès de la commission de l'eau, embauche et missions du fontainier

La commission municipale de l'eau s'est réunie pour deux réunions de travail et visites sur les différents emplacements de sa compétence les 5 et 7 mars 2009. Elle a redéfini les missions du fontainier. Suite à ces réunions de travail, elle propose au conseil municipal qui accepte d'embaucher un fontainier à partir de juin 2009. La candidature de Monsieur Claude Drouot est idéale considérant son expérience du terrain à Bucey-en-Othe et sa maîtrise de toutes les qualités nécessaires. Le Conseil accepte donc à l'unanimité cette candidature.

8) Evolution du dossier Association Foncière

Le 13 mars 2009 fut organisée une médiation à Troyes. En fait de médiation, il s'agit plutôt d'un lynchage organisé, les participants suivants n'étant pas venus pour négocier ou trouver un terrain d'entente : le président de l'AFR Monsieur Philippe Bréhaudat de Fontvannes s'était fait accompagner de la secrétaire de l'AFR venue avec toutes les archives, les tampons officiels, un dossier photo..., et aussi de Monsieur Pascal Toulouse, membre de l'AFR. Tout cela contre le Maire de Bucey-en-Othe également vice-président de l'AFR.

Un devis fut même présenté par l'AFR, à hauteur de 8788 €HT plus une option nécessaire de 4120 €HT, soit un total de 12908 €HT.

Le Conseil Municipal confirme que cette issue n'est pas raisonnable sachant que d'autres solutions beaucoup moins onéreuses existent. Par exemple le Maire énumère : refaire la surface du chemin pour évacuer les eaux par une pente (conclusion d'une visite sur place de plusieurs membres de l'AFR), ou rétrocéder par l'AFR ce chemin particulier à la Commune de Bucey-en-Othe (qui du reste est stratégique pour la desserte de la carrière), ou encore rétrocéder par l'AFR tous les chemins à la Commune de Bucey-en-Othe, ou pourquoi pas dissoudre complètement l'AFR si celle-ci n'est que source de problèmes.

Xavier Aubin soulignant son désaccord avec ces propositions va prendre contact avec P. Bréhaudat et P. Toulouse pour avoir leur version des faits.

9) Dossier scolaire

a. Refus par le SIGRS de la sortie de la Commune de Bucey-en-Othe

Le SIGRS, versatile, alors qu'il souhaitait pousser Bucey-en-Othe en dehors du syndicat il y a quelques mois, a refusé la sortie de la commune demandée officiellement. Nul doute que les considérations financières attachées à cette décision furent primordiales, ce qui montre que le nerf de tout ce dossier est bel et bien les finances.

Si le dossier continuait à s'enliser, une étude juridique pourrait être lancée pour établir comment obtenir la sortie du SIGRS.

b. Nouvelle évolution du complexe, mais favorable cette fois !

Nous n'aurons peut-être pas à en arriver à cette extrémité, car les dernières évolutions du dossier sont favorables. Ainsi la mouture la plus récente du complexe ne contient plus de bibliothèque, et corrige les orientations irresponsables antérieurement prises sur le système de chauffage par exemple (au gaz). De plus l'idée de panneaux photovoltaïques sur le toit, amenée par Bucey-en-Othe en 2007, est reprise et une étude EDF a été commanditée.

c. Etude précise du dossier photovoltaïque

De ses conclusions va dépendre l'équilibre financier global du complexe. Elles sont attendues pour mi-mars. L'étude devra apporter les garanties nécessaires à la prise de risque complémentaire, puisque l'investissement total augmenterait bien sûr. Le Maire souligne qu'il est très favorable à ce que les subventions publiques énormes concédées –parfois à tort, et de toute façon sur nos impôts à tous- pour le développement de certaines énergies renouvelables, nécessaire à leur amélioration en terme et d'efficacité énergétique et d'analyse de cycle de vie, bénéficient à des collectivités telle que le SIGRS et donc à ses trois villages membres, plutôt qu'à un ou deux particuliers disposant déjà des fonds à investir et s'enrichissant en vendant des kWh absolument pas compétitifs.

En conclusion, le photovoltaïque pourrait apporter la manne financière vitale pour le lancement du complexe. Il conviendra d'être très vigilants sur la teneur du rapport à venir, ainsi que sur les étapes ultérieures.

Néanmoins le dossier scolaire a toujours eu deux composantes : l'aspect financier d'un côté, qui pourrait donc avoir une solution, à vérifier, mais aussi l'aspect vie du village avec le maintien de notre classe à Bucey, cœur du village. Le Maire se réserve le droit d'organiser une consultation de la population si jamais le côté financier était résolu. Le Conseil Municipal conseille plutôt une réunion publique où les habitants pourraient venir exposer leurs points de vue.

10) Avancées du projet de salle au château

Le Maire remet une copie du premier dossier de présentation du projet des propriétaires du château, qui est l'ébauche d'un business plan. Le Maire demande à chaque conseiller un retour lors de la prochaine réunion de Conseil.

11) Etude de faisabilité de la réfection du stade de football et de l'aménagement d'un site attractif autour

Une réflexion en faveur des jeunes, du sport et du tourisme a commencé autour des terrains communaux du stade et alentour, partie du club de foot du village et de ses besoins, en particulier de pouvoir disposer d'un terrain convenable. Une condition préliminaire est de pouvoir compter sur un bon effectif, et d'avoir un groupe de personnes motivées pour porter ce projet. Cela étant, la Commune examinera avec attention toute proposition, et commencera par la réfection des vestiaires qui le méritent bien pour accompagner ce dynamisme.

12) Soutien à l'Office du Tourisme

L'Office du Tourisme effectue un travail remarquable d'animation mais manque parfois de relais. Les entreprises ou artisans, surtout ceux liés au tourisme mais pas uniquement, peuvent aider l'Office du Tourisme à s'étoffer encore et avoir une meilleure représentativité. En effet seule des actions bien coordonnées donneront à notre territoire une visibilité suffisante et durable pour mettre en valeur ses atouts.

13) Questions diverses :

a. Plainte d'un habitant sur la crèche de Noël

Un habitant a jugé bon d'écrire une longue lettre à la municipalité pour se plaindre de la participation de la Commune à des activités religieuses comme la réalisation d'une crèche sur la place de l'Eglise. Outre la jurisprudence très fournie, la crèche a été un élément clef de la décoration du village et par là même très appréciée. La Commune ne modifiera pas ses pratiques sur la base de tels arguments. Le 1^{er} adjoint se charge d'une réponse écrite à l'intéressé.

b. Participation au Festival en Othe 2009

Contrairement aux premières orientations, et principalement par manque de disponibilité, le Conseil préfère ne pas participer pour l'année 2009.

c. Brochure du canton

Une société d'édition propose de réaliser une brochure du canton d'Estissac. Nous avons à fournir le plan de Bucey et la liste des professionnels du village pour encarts publicitaires. Nous récupérerons au passage un plan de Bucey de qualité publicitaire.

d. Spectacle de théâtre au lavoir et préparation

Un spectacle nous est proposé le samedi 13 juin 2009 à 17h au lavoir. La Commune accepte la prise en charge de manière à ce qu'il soit gratuit pour tous. Une remise en état et un nettoyage du lavoir sont programmés en deux séances au mois de mai 2009. Un appel aux bonnes volontés sera fait.

e. Panneau signalisation à Cliquat

Le panneau défaillant a été remis en place.

f. Vente par adjudication

La Commune accepte la délégation à l'ONF pour nous représenter lors de la vente des produits de la forêt communale.

g. Travaux de l'église

La faute du maçon lors des travaux préparatoires à la pose du nouveau vitrail est avérée (erreur de mesure ou de concertation qui a imposé une pierre verticale supplémentaire à l'intérieur). Le Conseil décide de demander en conséquence une réduction de 500 €HT de la facture.

Par ailleurs, le Conseil donne son accord de principe à de nouveaux travaux en périphérie du vitrail mais demande tout de même une information préalable plus détaillée.

h. Proposition de soutien aux communes forestières

La délibération modèle qu'il nous est proposée d'adopter n'emportant pas une grande conviction, ne sera pas signée.

Séance levée à 02 H 15.